

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois.	13.50
Six mois.	26.50
Un an.	50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

INSERTIONS:

Annances: la ligne.	2c.
Réclames:	30 c.
Faits divers:	50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Service particulier du Journal de Roubaix

0/0	74 53
4 1/2	103 40
Emprunts (5 0/0)	110 30

Service particulier du Journal de Roubaix

Actions Banque de France	3175 00
• Société gén.	468 00
• Crédit foncier de France	638 00
• Chemins autrichiens	583 00
• Lyon	1680 00
• Est	650 00
• Océan	730 00
• Nord	1330 00
• Midi	797 00
• Suez	765 00
• Péruvien	00 00
Actions Banque ottomane (ancienne)	00 0/0
• Banque ottomane (nouvelle)	352 00
Londres court	25 15 5/8
Crédit Mobilier	165 00
Turc	8 17

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 9 mars. Changesur Londres, 4.83 3/4; change sur Paris, 5.17 0/0. Valeur de l'or 101 1/4. Café good fair, (la livre) 16 0/0. Café good Cargoes, (la livre) 16 5/8. Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bauteau-Grymontez:

Havre, 9 mars. Ventes: 300 ball; marché calme, so tenu sans changement notable.

Liverpool, 9 mars. Ventes: 6000 balles, marché largement approvisionné. Livrable 1/16 de baisse.

New-York, 9 mars.

New-York, 11.	
Recettes 91.000 b.	
New-Orleans low middling	80 ..
Savannah	75 ..

ROUBAIX, le 9 MARS 1878

Bulletin du jour

Une interpellation a été adressée, hier, au garde des sceaux à l'ouverture de la séance de la Chambre, par M. Baudry-d'Asson. Il a demandé au ministre de la justice de lui poser une question sur un article du journal le Réveil, dirigé contre les catholiques et certains députés de la droite. Cette feuille aurait dit que les catholiques font tous leurs efforts pour forcer l'Italie à faire la guerre à la France.

On est allé plus loin: on a accusé les catholiques d'être les causes de la perte de la Lorraine, tandis que ce sont les partisans de la guerre à outrance qui l'ont perdue.

A ces accusations précises, M. Dufaure a répondu que, sur l'avis du procureur-général, il avait résolu de ne pas poursuivre. M. Dufaure a ajouté que, si les honorables députés, cités dans l'article, veulent poursuivre, ils trouveront une magistrature qui leur fera rendre justice.

M. Baudry-d'Asson s'est déclaré satisfait de la flétrissure donnée à l'article par M. Dufaure.

M. Sadi-Carnot, rapporteur du projet de loi des chemins de fer, a défendu ensuite la doctrine de la commission du budget. M. Keller a prononcé après lui un long discours. Abordant la question d'ensemble des grands travaux projetés par M. de Freycinet et qui nécessitent une dépense de quatre milliards, il a supplié les députés de ne point engager nos finances. M. Léon ay lui a répondu.

La discussion sur le rachat des lignes secondaires continuera aujourd'hui.

On a vu qu'une crise ministérielle vient d'éclater en Italie. M. Crispi, entré tout récemment dans le cabinet, en qualité de ministre de l'intérieur et qui y occupait une situation prépondérante, a dû renoncer à son portefeuille pour cause de bigamie! Cette affaire a provoqué de l'autre côté des Alpes un immense scandale. Voici en quelques mots le cas de M. Crispi. Cet illustre personnage, natif de Sicile, était compromis dans son pays à la suite du mouvement révolutionnaire de 1848, se réfugia à Paris. Là, il se lia avec une

bianchisseuse savoyarde, vécut maritalement avec elle et finit par l'épouser à Malte. Pendant 16 ans, M. Crispi avoua hautement l'ex-blanchisseuse pour sa femme et la présenta partout, même à la princesse Marguerite, aujourd'hui reine d'Italie. Il vécut dans cette union jusqu'en 1874. A cette époque, une séparation de fait eut lieu. Peu après le galant révolutionnaire s'accoupla avec une jeune sicilienne qui lui donna un fils.

Cette union illicite dura jusqu'en ces derniers temps; et tout à coup on apprit que M. Crispi venait de se marier clandestinement le 26 janvier dernier avec sa concubine. Mais la nouvelle n'a pas pu rester longtemps cachée. La presse d'outre-monts s'en est emparée, le scandale a fait explosion, une interpellation devait être faite au parlement pour élucider cette question. De là la démission du ministre publiquement accusé de bigamie. On ajoute que Madame Crispi, la vraie, la première en titre, l'ex-blanchisseuse, poursuit ses droits devant les tribunaux. Tel est l'édifiant exemple de moralité que donne aux honnêtes gens, l'un des personnages qui tenait les destinées de l'Italie dans leurs mains et qui prétendaient la régénérer.

Nous n'insistons pas. Le fait parle assez haut de lui-même pour pouvoir se parer de tout commentaire. Une dépêche de Rome en date d'aujourd'hui, annonce que la démission forcée de M. Crispi a été suivie de celles des ministres de l'instruction publique et des Travaux Publics. On ne croit pas que M. Deprétis parvienne à reconstituer le cabinet de façon à lui assurer la majorité dans les chambres. Voilà le gâchis qui commence avec le nouveau règne!

En réponse aux perfides commentaires des journaux italiens sur la cérémonie du couronnement, l'Observateur romano publie la note suivante: On a beaucoup parlé, dans ces derniers jours, du changement de programme qui a eu lieu dans la solennité du couronnement de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Ce qu'il y a de vrai parmi toutes les versions que la presse a publiées sur cet événement, c'est que le Saint-Père avait véritablement l'intention de faire participer son peuple bien-aimé à ce grand acte de la sublime autorité dont, par la divine miséricorde, il a été investi; mais il a dû abandonner cette résolution quand des motifs fondés ont pu faire croire que l'ordre serait troublé, non assurément de la part des catholiques romains, dans l'intérieur de la basilique Vaticane.

Il va sans dire que c'est avec le plus vif regret que cette modification a été accueillie par la diplomatie et par les hautes notabilités des diverses nations, qui étaient accourues à Rome, attirées précisément pour le pieux désir d'assister à cette solennelle cérémonie; mais tous ont également reconnu la sagesse et même la nécessité absolue des résolutions que Saint-Père a dû prendre, en vue des circonstances.

Assurément la circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, laquelle défendait aux agents du gouvernement de prendre une part quelconque aux réjouissances ayant pour but de célébrer l'heureux avènement de l'élection du souverain-Pontife Léon XIII, et les réunions librement tenues, à Rome, sous les yeux et avec l'adhésion du gouvernement, et où ont été émises des propositions les plus injurieusement hostiles à l'autorité pontificale et à la personne sacrée de Sa Sainteté, étaient de nature à autoriser les soupçons indiqués plus haut et à conseiller le changement qui s'est fait dans l'ordre de la solennité.

Ce qui est arrivé hier au soir, et la liberté qu'a eue pendant deux heures une certaine classe de gens de proférer des outrages et de lancer des pierres contre les maisons qui étaient par des illuminations le couronnement de Sa Sainteté, sont venus confirmer les sages prévisions de Notre Saint-Père.

Les diplomates et les autres personnages étrangers qui se trouvent maintenant dans notre ville auront pu ainsi apprécier de nouveau quelle est la situation faite à l'Eglise et au vicar de Jésus-Christ, sur le siège auguste du Pontificat romain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 mars 1878. Présidence de M. BETHMONT. La séance est ouverte à 2 heures 30. Ils est procédé au tirage au sort des bureaux.

La Chambre adopte des crédits additionnels sur l'exercice 1878. M. BAUDRY D'ASSON signale à M. Dufaure un article du Réveil accusant les catholiques d'être des conspirateurs et les auteurs de la guerre étrangère. On y lit que les entrées de pèlerinages font tous leurs efforts pour amener l'Italie à déclarer la guerre à la France.

Les catholiques y sont traités de conspirateurs et de fauteurs de guerres étrangères. M. DUFAURE reconnaît la violence de l'article, mais il ne pense pas qu'il y ait lieu d'intervenir. Mais le procureur général, consulté, a pensé qu'il n'y avait pas lieu pour le parquet d'intervenir et a fait remarquer qu'il est de règle de laisser aux personnes diffamées l'initiative des poursuites.

C'est aussi l'avis de M. le garde-des-sceaux et, si les personnes désignées veulent porter plainte, elles trouveront certainement une magistrature éclairée et indépendante pour leur rendre justice. M. de Freycinet, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi portant déclaration d'utilité publique de divers chemins de fer.

La Chambre continue la discussion du projet concernant l'incorporation de divers chemins de fer d'intérêt local dans le réseau d'intérêt général. M. Sadi-Carnot, rapporteur, soutient le projet. Au cours de la discussion, M. Keller déclare regretter que le compte de liquidation ne soit pas rentré dans le budget. Le ministre des finances répond que pour 1879, le compte de liquidation rentrera au budget.

M. Keller déclare qu'on a abusé du système consistant à reporter sur l'avenir les dépenses du présent. Il dit qu'il y a des engagements de plus de 10 millions, sans réserve certaine dans le budget, et qu'on ne peut créer de nouveaux impôts parce qu'il n'y a pas augmentation de ressources. L'orateur demande le renvoi du projet à une commission spéciale.

M. Léon Say dit que M. Keller a fait une peinture trop sombre du budget. Il ajoute qu'à partir de 1880 les 150 millions dus à la Banque seront libérés. Le ministre expose que, si le rachat est décidé, l'Etat sera en mesure d'y faire face. M. Des Rotours demande que la question soit renvoyée à une commission spéciale.

M. Allain-Targé défend le projet, qui réalise selon lui une économie de 200 millions sur le projet de convention de M. Christophle. L'orateur conclut en demandant une prompt solution. M. Cherpin monte à la tribune. La clôture, demandée par plusieurs députés, est combattue par MM. Cherpin et Rouher.

La Chambre renvoie la discussion à demain. La séance est levée à 6 h.

Le centenaire de Voltaire

VOLTAIRE ET LE CLERGÉ. Le culte des prêtres est de toute antiquité. Les prêtres de Cybèle faisaient vœu de chasteté. Pitarque, dans sa huitième question, dit qu'il y avait des collèges de prêtres, en Egypte, qui renonçaient au mariage, etc. Depuis le concile de Trente, il ne peut plus y avoir de débats sur le célibat des prêtres dans l'Eglise catholique romaine. Le prêtre concilie la prière avec le travail, Dieu ordonnant l'un et l'autre. Nous ne connaissons aucune religion sans prêtres... Enfin, toutes les nations prient Dieu. « N'aurait-t-on qu'une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion et qu'elle prie. » (Dictionnaire philosophique)

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière) Paris, 8 mars. Quand cette lettre vous parviendra, vous aurez lu à l'Officiel, le discours prononcé, hier, contre le projet ministériel pour le rachat des chemins de fer, par un républicain indépendant, M. René Brice. Brice a prouvé, une fois de plus, son indépendance fondée sur une grande situation de fortune, qui n'a nul besoin de la manne des emprunts, en convaincant d'irréflexion et d'imprudence les auteurs de ce beau projet de MM. de Freycinet et Gambetta. Il n'a pas tout dit, mais vous remarquerez qu'il a précisément développé une partie des arguments résumés dans ma dernière correspondance. Il n'y a, du reste, qu'une voix dans le monde des hommes compétents: « Il

est impossible qu'un pareil projet soit voté. Impossible? Je n'en jurerais pas. Est-ce que tout ce qui semblait impossible quand la France était dans son bon sens, ne se réalise pas chaque jour, aux applaudissements des badauds et des dupes?

Le seul fait de la présentation du projet de loi sur le rachat de plusieurs lignes ferrées, avait, du reste, produit un immense mouvement chez les gens d'affaires parisiens. Je parle de ces gens qui pensent que « les affaires, c'est l'argent des autres ». Sénateurs et députés étaient assésés de postulants de toutes sortes. C'est à qui offrirait de les intéresser dans les entreprises qu'il a déjà faites avec peu de succès ou dans celles qu'il rêve. Est-ce que, par hasard, la troisième république devrait nous rappeler les aventures de Law et de la rue Quincampoix? C'est cela qui couronnerait tout à fait l'édifice commencé par les marchés de la Défense et l'emprunt Morgan!

Les conservateurs du Sénat ne montrent nullement déconcertés ou inquiétés par la défécation des constitutionnels. Ils ne cherchent, assure-t-on, qu'une occasion d'affirmer hautement leur ligne de conduite et espèrent pouvoir démontrer, sous peu, qu'il sont toujours la majorité.

Cette espérance est-elle exagérée? L'événement seul peut nous l'apprendre. La République Française croit devoir mettre ses amis en garde contre l'enthousiasme que cause à certain d'entre eux l'événement des 22 (sont-ils bien 22?) la majorité, dit cette feuille, n'est nullement transportée à gauche. Ne nous préparons pas des déceptions. Les 22 (sont-ils bien 22?) ont simplement repris leur liberté; nous les en félicitons, mais attendons de les juger sur l'usage qu'ils en feront.

Comme on en rabat sur le compte de ce grand événement! Il paraît qu'on cherche déjà quelque prétexte pour invalider une seconde fois le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia. Une protestation doit être présentée à la Chambre, annonce-t-on, et elle se fondera sur le fait de la présence de M. Caillaux dans l'arrondissement de Marnes pendant la période électorale.

C'est une singulière base pour une protestation; mais avec l'aide d'une bonne sous-commission d'enquête... Et puis qu'importe à la majorité actuelle la valeur des prétextes? Récemment a eu lieu à la salle Ecard, une brillante matinée au profit de l'intéressante œuvre de l'Œphelinat de Levallois-Perret, matinée dans laquelle un de nos compositeurs des plus distingués José Amat, a fait entendre trois morceaux de sa composition: un air de la Vision de Noël, opéra inédit; les Lilas et la Communiantes chantés avec une véritable Maestria par l'auteur.

M^{lle} Moisset et Rocq, M. Peter ont été également fort applaudis. Une quête a été faite par les dames patronesses. On m'écrivit du Palais de la Bourse:

« La faiblesse de notre place n'a été que le contre-coup de semblable situation sur le stock-exchange et sur les principaux marchés du continent; car, aujourd'hui, on se montre unanime à se plaindre de la presque nullité générale de transactions financières nouvelles. »

« Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, en date d'hier, nous apportait une nouvelle diminution de 80 millions dans le chapitre du portefeuille commercial. Il est possible d'avoir à constater une telle situation à la veille de notre Exposition universelle. »

« Au milieu de l'indifférence de notre marché, on ne trouve de mouvement suivi que sur les fonds russes et sur les fonds de Russie; mais cette faveur tout exceptionnelle n'est que le résultat de puissants syndicats étrangers. » DE SAINT-CHERON.

LETTRE DE ROME

Rome, 4 mars 1878. Le temps m'a manqué hier pour vous parler de la démonstration faite par plusieurs centaines de libéraux exaltés et que nous vous avons signalée par dépêche. Hier soir, donc les catholiques de Rome avaient illuminé leurs maisons pour fêter le couronnement du Souverain-Pontife Léon XIII. Cela n'a pas fait l'affaire de nos libéraux qui, n'ayant pas pu faire du scandale, le matin, dans Saint-Pierre, se sont donné la satisfaction d'en faire le soir dans les rues. Ils parcoururent donc les différents quartiers de Rome, en criant: « A bas les lumières! à bas les garanties! accompagnez leurs cris des plus basses injures à l'adresse des fidèles catholiques. Mais crier n'était pas encore suffisant; se saisissant donc de pierres et d'orangeades, ils fracassèrent les vitres de plusieurs

maisons. C'est ainsi que, dans la rue du Giardino, aux palais Massimo, Brazza, Lancellotti, au Vicariat, sur la place Saint-Eustache, au Séminaire français et sur la place de la Minerve, plusieurs fenêtres furent endommagées. Mais là où le scandale fut porté à son comble, c'est au palais Theodoli, dans le Corso.

Pendant plus de trois quarts d'heure, deux ou trois centaines d'individus ne cessèrent de vociférer en hurlant: « A bas les lumières! A bas les garanties! A bas l'immaculée! (sic). Des pierres sans nombre furent jetées contre les fenêtres dont pas une seule n'est restée intacte. Pendant que la démonstration allait grossissant, un délégué de la questure arriva avec une vingtaine de gendarmes et tout autant de gardes de police. Mais au lieu d'invoiter les perturbateurs à se disperser, il alla frapper à la porte du palais et demanda à parler au marquis Theodoli. Celui-ci accourut, et le délégué le pria d'ôter les lumières du balcon pour ne pas augmenter, disait-il, la fureur du peuple. Le marquis répondit au délégué qu'il lui laissait pleine liberté d'ôter lui-même les lumières; mais le délégué se récria en disant que le maître de la maison devait lui-même les enlever pour que la questure ne fût pas accusée de violence. Le marquis refusa couragement.

Eu attendant, la bacchanale continuait et les pierres pleuvaient dru comme grêle. La police restait impassible et laissait faire. Plusieurs officiers de l'armée qui se trouvaient présents manifestèrent hautement leur indignation de l'attitude complaisante et coupable de la police. Un député, le prince de Belmonte, n'y tenant plus, s'approcha du délégué et l'invita à montrer un peu plus d'énergie. Mais le délégué s'excusa en disant qu'il n'avait pas d'ordres. Le scandale grossissait de minute en minute. Le prince de Belmonte, exaspéré, insista avec tant d'énergie, qu'à la fin, le délégué s'emut et commença à inviter les perturbateurs à se disperser; ceux-ci, que la faiblesse de la police avait encouragés, répondirent à l'invitation de la police par des injures et de nouveaux cris. Alors on envoya chercher une compagnie de ligne, qui, ayant fait les sommations d'usage, dispersa la canaille en un clin d'œil.

Ce matin, le questeur, pour prévenir les censures qu'a provoquées l'attitude inqualifiable de la police, a envoyé au Popolo Romano une lettre qui commence par ces lignes: « Hier soir une centaine d'individus environ, exaspérés par l'illumination faite par le parti clérical dans diverses maisons, etc. » Ce mot exaspérés est vivement retourné contre le questeur. Tous les journaux, sans exception de parti, sont unanimes à blâmer la démonstration d'hier au soir et qualifient très durement l'attitude de la police. Seul le journal la Riforma, organe du ministre Crispi, approuve la démonstration des voyous, jette l'invective sur les catholiques, et à l'impudence d'affirmer que l'attitude de la police fut généralement louée, alors que nous voyons dans le Popolo Romano, l'Opinione, la Libertà, le Fanfulla, l'Italia, etc., cette même attitude qualifiée dans les termes les plus sévères.

Da reste, ce même journal conclut un article de fond sur le couronnement par une menace manifeste à l'adresse de la Papauté. Tous ces faits se passent de commentaires et les conséquences qui en découlent n'ont pas besoin d'être signalées, elles sautent à tous les yeux. L'ouverture du Parlement aura lieu après demain jeudi à deux heures. Le ministre n'a pas encore réussi à faire sa paix avec les groupes dissidents de gauche; aussi prévoit-on qu'à la première votation, le ministère tombera. L'arrivée prochaine au pouvoir de Cairoli et de ses adhérents semble non seulement probable, mais certaine. C'est peut être pour mériter les bonnes grâces de ces députés qu'on voit être partis de mesures extrêmes contre le Vatican, que le ministre Crispi tient depuis l'avènement de Léon XIII au Souverain-Pontificat une attitude de plus en plus agressive et menaçante.

Les événements, croyons-nous, ne tarderont pas à se précipiter. Préparons-nous donc à soutenir bravement la lutte, car le triomphe ne saurait être douteux sous la direction des habiles chefs qui viennent d'être donnés à l'armée du Christ et sous la protection de Dieu.

L'Observatore Romano donne ce soir la liste des nouveaux dignitaires de la cour pontificale. Mgr Macchi et Mgr Latoni sont confirmés dans leurs charges, l'un de maître de chambre, l'autre d'auditeur de Sa Sainteté. On écrit de Rome, le 5 mars: « L'Observatore romano annonce aujourd'hui officiellement la nouvelle de la nomination du cardinal Finchi au poste de secrétaire d'Etat. Son Eminence a été, le jour même, reçue en audience particulière par Sa Sainteté.

« Le Saint-Père a daigné aussi recevoir aujourd'hui les membres qui composent le bureau du comité général des cercles catholiques ouvriers. La Voce delle Verità comme étant présents: M. le comte de Rogueuil, vice-président; le secrétaire général, comte Albert de Mun, « l'éminent orateur de la Chambre des députés, que tout le monde connaît »; le R. P. Hubin, aumônier; MM. Maiguen, Milcent, Raoul Ancel, G. de Parseval, Max Récamier.

« Le Saint-Père a daigné manifester à la députation sa grande bienveillance en lui adressant de chaudes paroles d'encouragement pour l'œuvre qu'elle représentait et à laquelle il a dit qu'il accordait de grand cœur la Bénédiction apostolique.

« Le pape a reçu ensuite une députation de l'Union catholique des Romagnes et une autre députation de la chapelle du Trésor de Saint-Janvier de Naples. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La circulaire suivante a été envoyée aux Industriels et consommateurs de gaz de la ville de Tourcoing. Tourcoing, le 6 mars 1878.

Messieurs, Une loi, promulguée au Journal officiel du 27 février dernier, autorise la ville de Tourcoing à réaliser un emprunt de 2,250,000 francs pour la construction d'une usine à gaz.

Bientôt, nous allons mettre la main à l'œuvre et nos dispositions sont prises pour que l'usine soit en état de fonctionner, le 1^{er} mai 1879, dans les meilleures conditions possibles.

Des craintes ont été manifestées par quelques-uns d'entre vous, relativement à l'éventualité du relèvement des tarifs adoptés par le Conseil Municipal, dans la séance du 14 février 1877, que nous reproduisons à la suite de cette circulaire.

Permettez-nous, Messieurs, de vous faire observer que nos tarifs ont été établis avec une très-grande réserve et des prix que nous considérons comme maxima. Tout nous fait espérer que, dès le début, nous pourrions réduire ces tarifs.

Sur l'emprunt de 2,250,000 francs, prévu dans notre devis, à l'intérêt de 5 fr. 50 c. 0/0, nous avons l'assurance de pouvoir réaliser une économie d'environ 18,000 francs par an. Ce qui représente plus de 3/4 de centime sur la consommation actuelle du gaz.

Nous étudierons avec le plus grand soin toutes les économies qui pourront être faites dans les frais d'exploitation, afin de pouvoir vendre le gaz à la dernière limite du bon marché.

Mais une des conditions, pour atteindre ce but, c'est d'avoir un débit de gaz assez considérable. Or, Messieurs, le dépendra de vous que ce débit soit plus ou moins important.

Si un certain nombre d'entre vous, cédant à des instances qui pourront être faites, pensent devoir favoriser la concurrence dont on menace l'usine municipale, l'abaissement des tarifs pourra être retardé de quelques années.

Dans le cas, au contraire, où, vous inspirant de votre patriotisme, de votre dévouement à la prospérité de notre cité, et de vos intérêts mêmes, vous restez, tous, non ébahis, nous avons la conviction profonde qu'à l'expiration de la première année d'exploitation, nous pourrions réduire nos prix de vente du gaz.

Tous nos efforts, d'ailleurs, soyez-en convaincus, tendront toujours à vous donner la plus large satisfaction possible par l'abaissement périodique de notre tarif.

« Votre cause est la nôtre. La prospérité et le développement de notre cité sont intimement liés à la prospérité et au développement de notre industrie. C'est en nous inspirant de cette pensée que les tarifs des eaux de la Lys ont été, dès le début, abaissés de 25 à 30 0/0 sur le tarif prévu et que, depuis, malgré une dépense de 1,100,000 francs pour l'installation d'une 3^e machine, la pose d'une 2^e canalisation et la construction d'un 4^e réservoir, les prix n'ont pas été relevés. Ces précédents, nous le pensons, doivent vous donner confiance dans l'avenir. Avant de prendre des engagements que vous pourriez regretter, avant de juger notre entreprise, attendez que nous soyons à l'œuvre, attendez que l'usine municipale ait fonctionné pendant un an, que des résultats certains aient été acquis et qu'enfin, nous ayons pu dire à quelle dernière limite du bon marché nous pourrions vendre le gaz. Veuillez agréer, Messieurs, l'assu-